

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'OCCASION POUR LES DÉPUTÉS DE FAIRE DES INSTANCES AUPRÈS DU COMITÉ MIXTE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, après m'être vu refuser le droit de parole au cours du débat sur la constitution, j'ai été étonné ce matin en entendant certaines réponses du leader à la Chambre. Le premier ministre a promis non seulement aux députés mais aux Canadiens que leurs représentants pourraient prendre la parole au cours du débat. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle reprend celle qu'on a posée au leader à la Chambre. Aurais-je le droit, à titre de simple député, de faire des instances auprès du comité ou devrais-je faire partie du comité pour ce faire? C'est une question très simple et j'attends la réponse.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dès que le comité sera mis sur pied, il lui appartiendra de déterminer ses propres méthodes de travail et il pourra décider . . .

Une voix: Quelle absurdité!

M. MacEachen: . . . de convoquer n'importe quel député du Parlement. J'ai constaté depuis fort longtemps que les députés qui ne sont pas membres d'un comité peuvent s'arranger pour assister aux séances et qu'on leur accorde même la permission d'exposer leurs points de vue.

M. Neil: J'ai une brève question supplémentaire. Le vice-premier ministre est-il prêt à examiner les procédures et peut-être à les modifier un peu de manière à garantir aux députés qu'ils pourront présenter des amendements au projet de résolution au moment où il reviendra à la Chambre.

M. Clark: Des amendements de fond.

M. MacEachen: Non, madame le Président, je ne propose pas de modifier le Règlement. Le leader du gouvernement a déjà réglé cette question. Quand le comité présentera son rapport, la Chambre pourra alors décider ce qu'il convient de faire. Je suis toutefois certain que le député tient sincèrement à exprimer son point de vue, soit au comité soit à la Chambre, et je le comprends.

M. Neil: Donnez-en la preuve.

M. MacEachen: Je dirais au député qu'il doit sûrement exister un moyen de concilier le désir du gouvernement d'accélérer l'adoption de la résolution et le désir des députés de contribuer au débat. Si son parti est disposé à négocier de bonne foi pour passer des arrangements, comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, il verra alors que nous négocierons nous aussi de bonne foi.

Questions orales

M. Clark: C'est de la supercherie. Des arrangements, mais à leurs conditions. Quelle sottise!

L'OCCASION POUR LES DÉPUTÉS DE DISCUTER LE RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, aux questions posées ce matin, j'aimerais en ajouter une autre que j'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Depuis la présentation de cette résolution constitutionnelle à la Chambre, nous avons entendu bon nombre d'observations sur les droits fondamentaux et l'importance de protéger ces droits contre les gouverneurs et les politiciens arrogants. Nous en avons eu un parfait exemple tout récemment encore.

Après les délibérations du comité, aurai-je, à titre de député, l'occasion de participer au débat à l'étape du rapport, étant donné que je suis de ceux à qui un gouvernement arrogant a refusé l'occasion de participer au débat constitutionnel auquel le premier ministre avait pourtant invité tous les députés à participer?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, encore une fois, nous serons prêts à manifester la même ouverture d'esprit que celle que nous avons montrée à la première étape, lorsque nous avons offert au parti progressiste conservateur de négocier un échéancier qui permettrait au plus grand nombre de députés possible de se faire entendre. Encore une fois, je réitère cette offre. Nous sommes disposés à négocier de bonne foi, comme nous l'avons fait, et nous nous attendons maintenant que le parti progressiste conservateur collabore davantage pour que ses députés des banquettes arrière, et j'invite le chef du parti progressiste conservateur à prêter une oreille attentive à ces revendications, pour que ses propres collègues aient l'occasion de prendre la parole. Alors je lui suggérerais fortement, et je lui dis à l'avance que je vais faire des offres à son leader parlementaire pour prolonger les heures de débats, d'ajouter certaines journées s'il le faut pour permettre au plus grand nombre possible de députés de se faire entendre d'une façon sérieuse. Alors à l'avance j'espère que nous obtiendrons une collaboration beaucoup plus sérieuse, et que la bonne foi sera beaucoup plus manifeste qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant.

[Traduction]

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Comme on a invoqué les mesures économiques que le gouvernement veut présenter pour justifier l'imposition de la clôture, puis-je demander au ministre pourquoi il n'a pas saisi la Chambre de ces mesures la semaine dernière, cette semaine ou même aujourd'hui, et pourquoi le premier ministre n'est pas à son siège aujourd'hui si ces mesures économiques sont si importantes?